



4, Grande Rue
72190- NEUVILLE SURSARTHE
TEL : 02 43 25 3097

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 AVRIL 2018 A 20 HEURES

Le Vingt Quatre Avril deux mille dix-huit à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Véronique CANTIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean FARCY, Monsieur Christophe FURET, Madame Florence THISE, Madame Claudette BOUSSION, Monsieur Yves SECHET, Monsieur Jean Claude ESNAULT, Monsieur Alain JOUSSE, Monsieur Paul DOUILLARD, Monsieur Philippe LANGELLO, Madame Véronique JULIENNE, Madame Sylvie LEFEUVRE, Madame Sylvie DUCHESNES, Madame Catherine CAPLAIN, Madame Catherine CHEDANE, Madame Virginie DURAND, Madame Christelle YVARD

EXCUSES ET ABSENTS : Monsieur Gérard SIDOT qui donne pouvoir à Madame Véronique CANTIN Monsieur Aurélien BOURGAULT, Madame Véronique JULIENNE

Date de convocation : 17 Avril 2018

Secrétaire de Séance : Madame Florence THISE

Nombre de conseillers en exercice :19

Nombre de présents : 16 **Nombre de Votants** :17 **Votants par procuration** : 1

1^{ère} commission :

**Rapporteur : Monsieur Jean FARCY,
FINANCES ET URBANISME**

Approbation du rapport de la C.L.E.C.T.

Madame le Maire rappelle que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences vers la Communauté de Communes, et de façon plus générale de rendre avis quant aux évolutions des liens financiers entre communes et Communauté de Communes.

Les travaux menés par la C.L.E.C.T. en 2018 ont porté sur l'évaluation des conséquences des transferts de compétences intervenus au 1^{er} Janvier 2018. Les évaluations proposées dans ce rapport concernent : l'harmonisation de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » et la suppression de la territorialisation de cette compétence décidée par délibération n°2017-152 du 18 Septembre 2017 et figurant à l'arrêté de M. Le Préfet de la Sarthe du 15 Décembre 2017

Les évaluations présentées ont été établies conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, à savoir : pour **les dépenses de fonctionnement non liées à un équipement** : évaluation selon leur coût réel dans les budgets communaux.

En pratique, et sur la base de la grande hétérogénéité des pratiques assimilables aux thématiques relevant de la G.E.M.A.P.I., la C.L.E.C.T., en accord avec les instances communautaires, n'a pas valorisé de charges transférables au titre de cette compétence.

Les charges liées à l'harmonisation de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » ont, elles, été évaluées sur la base des charges constatées dans les budgets des communes concernées sur l'exercice 2017 ou lissées sur plusieurs exercices.

Pour la commune de Neuville sur Sarthe, ces charges ont été évaluées de la manière suivante :

Accueil collectif 0/3 ans	ALSH (hors mercredis)	Accueil jeunes	Contributions à la mission locale	Autres éléments ou contributions « action sociale »	Coût cumulés des transferts de charges
0 €	4500 €	0 €	2850 €	0 €	543 499 €

Après avoir entendu le rapport présenté par Madame le Maire, le conseil municipal,

Vu l'arrêté préfectoral n° DIRCOL 2016-0624 du 25 Novembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes des Portes du Maine et des Rives de Sarthe et créant, au 1^{er} Janvier 2017, la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 Décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, approuvé en séance du 20 Mars 2018 et annexé à la présente,

Vu le Code Général des Impôts et en particulier son article 1609 nonies C relatif à l'évaluation des charges de transfert ;

Approuve le contenu et les conclusions du rapport de la C.L.E.C.T. en date du 20 Mars 2018, portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre des transferts de compétences rendus effectifs au 1^{er} Janvier 2018.

**Cette délibération est votée à l'unanimité
Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

Dossier P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

Les élus se sont réunis avec Monsieur DEWAILLY, le 10 Avril pour travailler sur le règlement écrit du P.L.U. Auparavant le règlement a été distribué à différents conseillers pour en faire une lecture et permettre la discussion de différents points.

Aujourd'hui ce règlement est presque abouti et lors de la réunion du 22 Mai avec les P.P.A. il sera présenté dans sa rédaction définitive.

Le règlement graphique est aussi finalisé ce qui doit permettre d'arrêter le projet au Conseil Municipal de Juillet 2018.

Ainsi du 6 Juillet au 6 Octobre le recueil des observations sera mis en place, puis du 6 Novembre au 6 Décembre l'enquête publique aura lieu.

Si ce planning se déroule comme énuméré le P.L.U. serait approuvé fin 2018/début 2019.

Mise à disposition du terrain pour le multi- accueil de Neuville

Madame le Maire rappelle que la commune de Neuville sur Sarthe a validé la construction du multi accueil communautaire sur son territoire. Pour cela la Communauté de Communes doit connaître la décision de la commune de donner le terrain où il sera construit et ainsi lui permettre de faire sa demande de subvention D.E.T.R. 2018.

La commune de Neuville sur Sarthe est propriétaire d'une parcelle cadastrée ZE299 d'une superficie totale de 4268 m² et cèderait gratuitement à la communauté de communes une partie d'environ de 2700 m². Il faudra procéder au bornage de ce terrain, à la charge de la commune. Cette surface correspond au besoin de construction de cette structure, d'autant qu'elle peut bénéficier du parking du complexe sportif. Elle est située en prolongement du cimetière. Madame le Maire précise qu'il faudra néanmoins viabiliser ce terrain.

De ce fait et afin de ne pas retarder la demande de subvention pour la Communauté de Communes, Madame le Maire soumet au Conseil

- ✚ De céder gratuitement le terrain nécessaire à cette construction à la communauté de communes « Maine Cœur de Sarthe ».
- ✚ De procéder au bornage du terrain,

**Cette délibération est votée à l'unanimité
Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

Acquisition foncière consorts THUAUDET – La Trugalle

Madame le Maire expose aux membres du Conseil la proposition des Consorts THUAUDET.

Les consorts THUAUDET souhaitent vendre les garages situés à la Trugalle, sur la parcelle cadastrée ZK 368 pour une superficie de 1951m². Leur offre est intéressante pour plusieurs raisons, cette acquisition permettant de faire des réserves foncières au titre de la commune.

Dans un premier temps il est nécessaire de démolir les garages qui sont en mauvais état, ensuite plusieurs possibilités s'offrent à la commune. Madame le Maire rappelle qu'il n'y a pas d'offre de logements sociaux sur le secteur de la Trugalle pour attirer les jeunes familles. Il faut également penser à l'évolution de l'établissement scolaire et au nombre d'enfants accueillis pour les années à venir. Afin d'envisager des solutions et de les présenter au Conseil, Madame le Maire va rencontrer les différents bailleurs sociaux pour évoquer le sujet avec eux.

Les consorts THUAUDET proposent à la commune de faire l'acquisition de cette parcelle pour la somme de 55 000 €, soit environ 28 € le m². Cette acquisition est inscrite au budget 2018 de la commune, sur une ligne de 60 000 € à l'imputation comptable 2115 : acquisition de terrains bâtis.

Après cet exposé et un échange avec les conseillers municipaux, Madame le Maire soumet au conseil :

- ✚ L'acquisition de cette parcelle de terrain bâti pour la somme de 55 000 €,
- ✚ De confier cette transaction auprès de Maître GUIBERT Frédérique, notaire à Yvré l'Évêque,
- ✚ De mandater cette opération au chapitre 2115, conforme au budget de la Commune de 2018.

Cette proposition est soumise au vote

**Cette délibération est votée à l'unanimité
Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

Soutien aux usagers de la Ligne TER Le Mans - Alençon

Madame le Maire rappelle le soutien de la commune à l'association qui s'est constituée pour lutter contre les nuisances de la L.G.V. Mais il ne faut pas oublier l'association des utilisateurs de la ligne T.E.R. Cette association représente environ 300 000 voyageurs par an. Le discours de la S.N.C.F. et surtout de l'administration qui gère les réseaux était la continuité de service et surtout l'entretien des lignes.

Cette ligne Alençon-Le Mans est une ligne importante, qui doit être entretenue car son fonctionnement est actuellement défaillant vu le manque d'entretien des voies et des structures. Il faut que l'investissement soit planifié surtout dans la perspective d'une halte à l'hôpital. Comment concilier le développement de la ligne si les trains ne peuvent garantir leurs exactitudes et permettre les correspondances ?

Madame le Maire soumet au Conseil de prendre une délibération pour alerter les services compétents dans ce dossier.

Cette proposition est soumise au vote

**Cette délibération est votée à l'unanimité
Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

2^{ème} commission :

**Rapporteur : Madame Claudette BOUSSION
BATIMENTS SPORTS**

Travaux

Groupe Leonard de Vinci

Les anciennes salles du groupe primaire sont desservies par une ventilation actuellement en panne. Nous attendons deux devis car il faut procéder au remplacement de la centrale d'air.

Restauration scolaire

Depuis toujours le chauffage de la restauration scolaire est lié au chauffage du périscolaire. Devant la vétusté de la chaudière au fuel, il se pose la question de la pérennité de notre installation. De ce fait, il a été demandé conseil à des installateurs de chauffage. La solution serait de pouvoir installer un chauffage indépendant au gaz pour la restauration scolaire et ne garder la chaudière au fuel que pour le bâtiment périscolaire, en attendant sa vocation future et donc sa réhabilitation. Nous sommes en attente de devis et de confirmation pour une chaudière gaz par les services de sécurité.

Commerce centre bourg

Nous avons reçu les devis pour les travaux à effectuer sur le commerce d'épicerie du centre bourg dont nous sommes propriétaires. Concernent les travaux de réfection de toiture et couverture l'entreprise retenue est l'entreprise MEZIERE.

Concernant les appartements au-dessus de la restauration scolaire, il est prévu le changement des portes d'accès. C'est l'entreprise DAMOISEAU qui effectuera les travaux.

Il est à préciser que tous ces travaux sont budgétisés dans l'exercice 2018.

Maison d'Assistantes Maternelles

Toutes les entreprises sont retenues et le chantier démarrera le lundi 30 Avril. Pour faciliter l'installation du chantier, une partie du bâtiment : le garage, est mis à disposition des entreprises pour faire les vestiaires des personnels, ainsi que la tenue des réunions de chantier. L'autre partie de ce bâtiment est mis à disposition de l'A.P.E.N. pour le stockage des différents matériels provenant de l'ancien stockage de la classe SCAN.

Le chantier doit être terminé pour la première quinzaine du mois d'août.

Madame BOUSSION informe les membres du Conseil que les chantiers de désamiantage débuteront fin mai et se termineront fin juin 2018. Ensuite ce sera le temps des démolitions.

3^{ème} Commission

Rapporteur : Monsieur Yves SECHET
VOIRIE- ESPACES VERTS- ENVIRONNEMENT

Monsieur SECHET informe les membres du Conseil que c'est la société CHAPRON qui est retenue pour la réalisation du chemin piétonnier des Athées. Ce chantier sera suivi avec la collaboration de la Communauté de Communes en la personne de Monsieur Pascal BOËDEC. Le début de ce chantier est pour la première quinzaine de juin.

Dans les travaux en cours Monsieur SECHET informe les membres du Conseil que :

- ✚ Le marquage au sol et la réfection des passages piétons sont en cours de réalisation,
- ✚ Les marquages de couleur jaune de chaque sortie de la rue du Stade sont faits et qu'il reste à poser la signalétique verticale,
- ✚ Le sablage des terrains de football est réalisé (90 tonnes de sable sont nécessaires à cette opération),
- ✚ La réfection de nombreuses voiries et l'éclairage public des Sillons feront l'objet rapidement d'un appel d'offres. C'est le Cabinet LOISEAU qui est chargé de la Maitrise d'Œuvre.

Monsieur SECHET demande aussi qu'une réflexion soit menée concernant la gestion des déchets de la plage du Vieux Moulin. En effet avec les beaux jours les poubelles ne correspondent plus aux besoins.

4^{ème} Commission

Rapporteur : Madame Florence THISE
AFFAIRES SOCIALES, AFFAIRES SCOLAIRES ET PERSONNELS

Compte rendu de la réunion avec les assistantes maternelles

Cette réunion s'est tenue le 5 Avril en présence de très nombreuses assistantes maternelles. Les échanges ont été fructueux. Il a été présenté la réalisation d'un Multi-Accueil construit par la Communauté de Communes sur le territoire de Neuville. Ce fut donc une réunion dans un bon esprit et avec une satisfaction de toutes les assistantes maternelles présentes sur la future complémentarité des offres d'accueil sur la commune.

Compte rendu du Conseil d'École

Monsieur le Directeur rappelle que l'absentéisme est encore présent cette année. Les projets pédagogiques sont toujours aussi nombreux et variés. 56 enfants sont partis en voyage de classe. Les A.P.C. ont toujours lieu les lundis et mardis. Les exercices de sécurité se sont déroulés de manière satisfaisante, le plus compliqué est l'exercice de confinement à l'intérieur des bâtiments.

Il faut prendre en compte que cette année nous avons une classe de C.M.2. très importante et que cela fera sûrement « un appel d'air » à la rentrée scolaire.

Services périscolaires

Un grand goûter aura lieu le 29 Juin pour réunir les animateurs T.A.P. entre 15 h et 16 h 30. Il réunira les enfants et toutes celles et ceux qui ont animé les T.A.P. durant ces quatre années scolaires.

Concernant la restauration scolaire, il a été servi 25047 repas, la garderie fut fréquentée par un total de 9593 enfants dont 4848 le matin, 530 le mercredi, 4215 le soir. Quant à l'étude c'est un total de 2054 élèves.

Après avoir présenté les bilans, Madame THISE soumet au vote des membres du Conseil les propositions suivantes applicables à la rentrée 2018 - 2019 :

Restauration scolaire :

- ✚ 3,45 €uros par repas ; 2,25 €uro à partir du 3^{ème} enfant,
- ✚ 1,85 €uros pour les repas apportés,
- ✚ 1,60 €uros pour les repas fournis à la M.A.M.,
- ✚ 4,30 €uros pour les stagiaires et les personnels,
- ✚ 5,35 €uros pour les enseignants.

Garderie :

- ✚ 1,70 €uro pour la garderie du matin,
- ✚ 2,40 €uro pour la garderie du soir,
- ✚ 1,20 €uro pour la garderie post étude.

Étude surveillée :

- ✚ 2,50 €uros pour le seul tarif à la séance.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote.

Cette délibération est votée à l'unanimité Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Madame THISE présente le nouveau Livret des Services qui sera distribué aux familles. La distribution aura lieu au retour des vacances, le 14 Mai pour un retour en Juin et une relance fin juin. Ainsi nous espérons formaliser les inscriptions courant Juin et Juillet.

Madame THISE informe aussi que la Boite à Livres est ouverte. L'inauguration officielle a lieu le lundi 16 Avril.

5^{ème} commission :

Rapporteur : Monsieur Christophe FURET RELATONS EXTERIEURES

Monsieur FURET informe les membres du Conseil que « La chasse aux œufs » s'est déroulée dans de bonnes conditions sur les terrasses de l'église le dimanche 1^{er} Avril. Il y a eu environ 140 enfants à participer et pour la première fois la sortie de la messe correspondait à la fin de la chasse.

La commission s'est réunie le 21 Avril.

Quelques dates :

- ✚ 8 Mai : cérémonie aux monuments aux morts et repas des anciens combattants
- ✚ 2 Juin : Les sentiers Gourmands

- 🚩 12 Juin : Neuville dans la Course
- 🚩 20,21 et 22 Juillet : Les trois jours de Neuville

Concernant la manifestation des Sentiers Gourmands, Monsieur FURET rappelle que la commune désignera des élu(e)s volontaires pour encadrer les différents circuits.

Il y a aussi besoin de volontaires pour le repas du soir et sa préparation.

Pour la manifestation importante de « Neuville dans la course ». Monsieur FURET nous donnera des précisions pour la fin du mois de Mai.

Vote des Subventions aux Associations

Monsieur FURET présente les propositions de vote pour les subventions aux associations. Pour 2018, il faut noter des montants importants de subventions exceptionnelles et aussi la fin de l'attribution de la subvention aux Familles Rurales pour le centre de loisirs.

Le tableau ci-dessous est proposé aux membres du conseil.

BÉNÉFICIAIRES	MONTANT ALLOUÉ EN 2018
UNC – AFN – Neuville	200.
Amis de La pêche	50.
Comité des Fêtes de Neuville*	800 (500+300).
Comité de Loisirs de Montreuil	150.
Génération Mouvements	900.
Amicale Sports et Loisirs	1400.
Cineambul	345.
Zen à Neuville*	75.(50+25)
Association Sportive Neuville section football*	2405 (2205+200).
Association Sportive Neuville section Judo *	1975(1875+100).
Association Sportive Neuville section Karaté	400.
Escrime Club Neuville*	655.(555+100)
Mesnie des 7 Châteaux	100.
Association badminton Neuville	300.
Neuville Basket Association*	1000(800+200).
Association Parents Elèves – Neuville	1100.
Coopérative scolaire Neuville	3000.
Foyer Associatif Jean Cocteau	240.
Pétanque Neuilloise	50.
A.D.E.N (Nuisances LGV)	50.

Ce qui représente un total de 15 195 € réparti entre 20 associations soit un solde disponible de 2 305 €.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote.

**Cette délibération est votée à l'unanimité
Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

Tirage au sort des jurés d'assises

Comme tous les ans il faut procéder au tirage au sort des jurés d'assises. Pour Neuville nous devons tirer au sort, dans les électeurs de la commune, 6 personnes pour que le tribunal en retienne 2.

Voici la liste des jurés tirés au sort :

- ✚ Madame MERCIER Anne, page 93, numéro 8,
- ✚ Madame FERRE Isabelle, page 46, numéro 10,
- ✚ Monsieur COUPEAU Patrice, page 31, numéro 6,
- ✚ Madame MARAIS Christine, page 90, numéro 2,
- ✚ Monsieur VAULOUP Samuel, page 128, numéro 11,
- ✚ Monsieur TEROUANNE Christian, page 123, numéro 4.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote.

**Cette délibération est votée à l'unanimité
Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour,
Madame le Maire lève la séance à 22 heures.15

=====